



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 7/2024 au Conseil communal de Sullens

Demande d'un crédit d'étude exploratoire pour le contournement de Sullens et Bournens

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité vous soumet une demande de crédit d'étude exploratoire pour le contournement routier inscrit dans le Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

1. Préambule

La route cantonale RC 317 B-P qui donne accès à l'autoroute A1 traverse Sullens. Le trafic journalier moyen mesuré en 2010 se chiffrait à 6'700 véhicules/jour et a été, depuis cette mesure, en constante augmentation. Il se situait à 8'000 véhicules/jour en 2022 (+20%). A noter, qu'en juin 2019, avant le COVID, les mesures ont presque atteint les 9'000 véhicules/jour.

Le trafic poids lourds est également en augmentation constante avec, entre autres, l'exploitation des gravières, les zones industrielles d'Aclens et de Daillens-Eclépens, avec un impact tant à Sullens, qu'à Bournens.

De plus, le développement dynamique du nord lausannois laisse présager une augmentation substantielle du trafic dans la région d'ici 2030.

Malgré les nombreuses mesures mises en place par la Municipalité comme les cheminements piétonniers de qualité, la création de zones 30 km/h, y compris sur la RC 317 B-P depuis mi-novembre, les problèmes de circulation persistent pour tous les usagers de la route, y compris les piétons.

2. Objectifs de l'étude exploratoire

Les buts de cette étude ont été définis comme suit par la DGMR :

- Diagnostic de la situation actuelle : structure et importance du trafic actuel en traversée de Sullens et Bournens, définition des objectifs et contraintes.

- Etablissement de la charge et de la structure du trafic futur (2040) sur la base des développements attendus de l'urbanisation et du réseau routier prévu et en conformité avec les stratégies régionales et cantonales.
- Génération de différentes variantes de tracés d'un contournement. La variante sans contournement sera une variante de référence.
- Evaluation/comparaison des différentes variantes de tracé de contournement (dont celle sans le contournement) par rapport aux critères issus du diagnostic (affinés) pour recommander une variante et ses éventuelles mesures d'accompagnement.

3. Organisation de l'étude

L'étude sera pilotée par la division planification de la DGMR dont le représentant sera chargé de l'organisation générale de l'étude ainsi que du suivi technique, administratif et financier du mandat. Il sera le principal interlocuteur des mandataires. La DGMR fera appel à un bureau technique externe, spécialisé dans ce genre de démarches. Le choix du bureau se fera en concertation avec les communes.

La commune sera représentée par des représentants de la Municipalité au sein du groupe de suivi (organe technique et décisionnel du projet).

Ce groupe aura pour mission de suivre les réflexions techniques, de définir les points devant faire l'objet de validations ou choix intermédiaires. Il validera les principales étapes et choix du projet, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

4. Crédit de l'étude

Récapitulation des montants :

Estimation maximale des frais de l'étude	CHF	150'000.00
./. Participation de la DGMR à hauteur de 50%	CHF	75'000.00
./. participation de Bournens (prorata habitants)	CHF	25'000.00
<u>Solde à la charge de la commune de Sullens TTC</u>	CHF	50'000.00

Cette répartition ne préjuge pas de la répartition du coût des études à venir et de l'ouvrage.

5. Demande

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'étude exploratoire pour un contournement de Sullens et Bournens. Cette étude consiste à évaluer toutes les variantes possibles, y compris celle du statut quo.

Financement

Cette étude sera financée par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la commune de Sullens
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commissions des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 :

d'autoriser la Municipalité à participer au financement de l'étude exploratoire,

Article 2 :

d'engager un montant maximal de CHF 50'000.- qui sera financé par les liquidités courantes et les emprunts en cours,

Article 3 :

d'amortir entièrement ce montant par le par le prélèvement de CHF 50'000.- sur le fonds de réserve no 9282.10 « Contournement de Sullens »,

Cet engagement financier n'apporte aucune charge annuelle.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  C. Gozel  La Secrétaire :  N. Bégel

Responsable du préavis : MM. Roland Valet et Thierry Golay, municipaux

Commission des finances : M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen, M. Henri Martin